



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avis N° 2 - Demande de propositions “ Sélection d’un cabinet pour la conception de support pour la campagne de communication sur l’entretien de la circulation fiduciaire” (DP/Z00/DBA/092/2025)

Question 1 :

Pouvez-vous confirmer si l’agence doit prendre en charge non seulement la création des contenus mais aussi la production (studio, tournage, enregistrement, impression) et/ou l’achat d’espaces média, ou si ces aspects seront gérés séparément par la BCEAO ?

Réponse 1 :

Suivant les termes de référence de la Demande de propositions (voir point II Objectif de la mission), seuls la création des contenus et leur production relèvent de la responsabilité du prestataire. S’agissant de l’achat d’espaces média, il sera pris en charge par la BCEAO.

Toutefois, il est attendu du prestataire des recommandations sur les canaux de communication les mieux indiqués par type de message et de cible.

Question 2 :

Existe-t-il une enveloppe budgétaire indicative ou des repères pour juger le caractère raisonnable des coûts, et comment faut-il intégrer ou exclure dans notre proposition les frais de déplacement, impression, achats médias et autres dépenses opérationnelles ?

Réponse 2 :

La BCEAO ne communique pas sur les enveloppes budgétaires de ses marchés.

Question 3 :

Pourriez-vous partager les études ou données existantes (statistiques sur l’état des billets, enquêtes de perception, retours antérieurs) qui pourraient servir de base, et préciser l’interlocuteur ou comité en charge de la coordination et validation locale dans chaque pays ?

Réponse 3 :

Les informations publiques (rapport, études, enquêtes, etc) élaborées par la BCEAO sont sur son site internet www.bceao.int.

Par ailleurs, le prestataire retenu aura accès à des informations internes qui lui seront utiles pour l'exécution de sa mission.

A cet effet, il sera en relation avec deux responsables projet en activité au Siège, à Dakar (Sénégal). Ces deux acteurs serviront, le cas échéant de relais pour toute interaction jugée nécessaire avec les Agences de la BCEAO dans les huit pays de l'Union.

Question 4 :

Quelle date de démarrage est envisagée après attribution, et quels sont les délais de validation attendus pour chaque livrable (en particulier la confirmation du délai de 10 jours ouvrables) tout au long du projet ?

Réponse 4 :

Une fois le marché notifié au soumissionnaire retenu, le délai de démarrage sera principalement dicté par la réalisation des formalités administratives y relatives (contractualisation, mise en place de garanties en cas de sollicitation d'une avance de démarrage, etc.)

L'organisation de suivi de projet envisagée vise à obtenir des délais de validation des livrables intermédiaires courts.

Question 5 :

La BCEAO dispose-t-elle de ressources internes (glossaires, traducteurs, relecteurs) pour la traduction et validation des contenus locaux, ou devons-nous prévoir l'intégralité du processus de traduction, relecture, back-translation et validation sur le terrain ?

Réponse 5 :

Les livrables devront être soumis sous format de projet à valider par la BCEAO. A cet effet, il est attendu du prestataire des supports aussi proches des versions finales que possibles, dans toutes les langues retenues, qui seraient validées par les ressources internes de la BCEAO

Question 6 :

Pouvez-vous indiquer, parmi les langues locales listées, celles que vous considérez comme prioritaires pour toucher les audiences clés dans chaque pays ?

Réponse 6 :

Une priorisation des langues traitées dans le cadre du projet pourra être envisagée, de concert avec le prestataire retenu si les propositions financières reçues ne sont pas contenues dans l'enveloppe budgétaire dédiée.

Question 7:

Avez-vous des indicateurs ou objectifs chiffrés prioritaires (par exemple niveau de connaissance à atteindre, réduction du pourcentage de billets trop usés en circulation, signalements de faux) ou souhaitez-vous que nous proposons un plan complet de collecte de données de base et d'indicateurs ?

Réponse 7:

Des propositions de plan de collecte de données de base et d'indicateurs seront appréciées.

Question 8 :

Quelle fréquence et quel format de réunions de suivi attendez-vous (visioconférence, présentiel) et quel sera l'interlocuteur principal central et, si possible, dans chaque direction nationale pour faciliter la gouvernance du projet ?

Réponse 8 :

Après le lancement du projet et des premières séances de cadrage, le suivi de sa réalisation pourra se faire par vidéoconférence, selon une périodicité hebdomadaire.

Cette organisation n'exclut pas de points ponctuels à la demande du prestataire ou de l'équipe projet de la BCEAO.

L'interlocuteur principal sera l'équipe projet en activité au Siège, à Dakar (Sénégal).

Question 9 :

Quelles sont vos attentes concernant les droits d'utilisation et la propriété intellectuelle des livrables (possibilité pour la BCEAO de réutiliser librement les créations, et pour nous de présenter le projet dans notre portfolio) ?

Réponse 9 :

L'objectif du marché est de permettre à la BCEAO de disposer de supports de communication qu'elle aura loisir d'utiliser, selon ses objectifs stratégiques et selon son calendrier. A cet effet, les supports fournis devront être la seule propriété de la BCEAO, libres de tous droits d'auteur.

L'insertion des livrables dans le portfolio du prestataire sera soumise à une autorisation préalable de la BCEAO.

Question 10 :

Attendez-vous que nous travaillions avec des partenaires locaux dans chaque pays pour la production ou la diffusion, et pouvez-vous recommander ou faciliter l'accès à des prestataires ou contacts locaux ?

Réponse 10 :

Dans le cadre de la validation des supports notamment ceux élaborés dans les langues locales, l'implication des agences des BCEAO est envisagée. Par ailleurs, en cas de nécessité, la Banque pourra exploiter son carnet d'adresse ou faciliter l'accès à des prestataires locaux le cas échéant, à l'aide de correspondances.

Question 11 :

Quels sont les jalons de paiement prévus et les exigences administratives liées à la facturation (devises acceptées, délais de paiement, documents requis) ?

Réponse 11 :

Les conditions de règlement des prestations, et les modes souhaités par le prestataire, seront précisés dans les termes contractuels à convenir entre les parties prenantes.

En particulier, une avance de démarrage pourrait être servie contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO, dont la mainlevée est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

Enfin, dans son offre, le prestataire proposera ses meilleures conditions de paiement, en tenant compte du planning d'exécution des prestations.

Le Directeur du Budget et des Approvisionnements
